

NOTES & ÉTUDES

à temps complet, le décalage, en faveur des déclarations, traduirait l'existence d'une autre norme, qui renvoie cette fois à l'évidence sociale de l'activité professionnelle masculine et qui a pu amener un certain nombre d'hommes d'âge actif à déclarer une telle activité alors qu'ils ne l'exerçaient pas.

En ce qui concerne les travailleurs à temps partiel, notre hypothèse peut trouver un début de confirmation grâce à l'examen des informations disponibles sur la répartition sectorielle de l'emploi salarié⁷. Pour l'année 1988, nous disposons en effet de données émanant de l'INAMI portant sur ce point. Les enquêtes sur les forces de travail fournissent quant à elles de telles informations, par grand secteur, depuis longtemps. Juxtaposons ces informations, tout en gardant en mémoire qu'elles sont difficilement comparables⁸ et en nous limitant au cas des femmes, qui est le plus spectaculaire (tableau 4).

C'est dans les services que les écarts sont les plus importants; c'est là aussi que l'emploi salarié féminin à temps partiel est le plus répandu, c'est là qu'il augmente le plus et le plus vite (d'après les enquêtes sur les forces de travail). L'absence des fonctionnaires dans la statistique INAMI est sans doute la principale explication de l'écart observé pour le temps plein; il va dans le «bon» sens, tout comme l'écart total. Par contre, en ce qui concerne le temps partiel, l'écart va dans le «mauvais» sens; tenir compte des personnes non comptabilisées par l'INAMI (fonctionnaires, secteurs inconnus) ne ferait que le creuser. Ceci tend à renforcer notre hypothèse sur les déclarations. Sa plausibilité est attestée par le fait que, lors de l'enquête sur les forces de travail de 1988, plus de 100.000 des femmes qui déclarent occuper un emploi salarié à temps plein dans les services travaillent entre 1 et 35 heures par semaine.

La petiteesse - même en termes relatifs - de l'écart observé dans l'industrie, par rapport à

⁷ F. Holderbeke, «Sectorielle spreading deeltijdsarbeid», *Nieuwsbrief van het steunpunt werkgelegenheid, arbeid, vorming*, 1ste trimester 1991, pp. 5-7.

⁸ à cet égard, on notera par exemple que, du côté de l'INAMI, un nombre non négligeable d'emplois n'ont pu être répartis par secteur (pour les femmes: 37.011 à temps plein, 32.819 à temps partiel). La statistique de l'INAMI exclut en outre les fonctionnaires, soit, toujours pour les femmes, environ 170.000 temps plein et 56.000 temps partiel. Nous n'insisterons pas ici sur la différence entre ces derniers chiffres et ceux que mentionnent les résultats de l'enquête sur les forces de travail de 1988: 328.000 femmes fonctionnaires.

TABLEAU 4. - RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ FÉMININ (1988)

(en milliers)	INAMI			INS		
	Plein	Partiel	Total	Plein	Partiel	Total
Agriculture	1	1,2	2,2	-	-	-
Industrie	150,4	26,7	177,1	173	26	199
Services	351,8	271,6	623,4	610	250	860

Source: Holderbeke, op. cit.

celui qu'on rencontre dans les services peut probablement être expliquée non seulement par la moindre fréquence du travail à temps partiel dans ce secteur, mais aussi par la concentration de l'emploi féminin à temps partiel dans une série de secteurs généralement fortement féminisés. Le tableau 5, qui présente les effectifs employés à temps partiel, la fréquence relative du temps partiel et le degré de féminisation pour les neuf sous-secteurs qui occupent, à eux seuls, plus de 85% des

En guise de conclusion, nous nous contenterons de formuler deux remarques. Premièrement, la seule présence des écarts que nous avons rappelés devrait renforcer la prudence qui est de mise pour l'interprétation des fréquences relatives des raisons pour lesquelles les femmes travaillent à temps partiel, telles qu'elles émanent des enquêtes sur les forces de travail. Deuxièmement, et plus fondamentalement, notre comparaison tend à montrer que le décalage entre les données

TABLEAU 5. - EMPLOI SALARIÉ FÉMININ À TEMPS PARTIEL DANS LES SOUS-SECTEURS OCCUPANT PLUS DE 10.000 TRAVAILLEUSES À TEMPS PARTIEL (INAMI - 1988)

	Effectifs, % de temps partiel dans l'emploi total et % de femmes dans le sous-secteur.		
	Eff. Tp	%Tp (a)	%Femmes (b)
Commerce de gros	11.609	22,6	71
Commerce de détail	58.785	56,7	89
Restauration et hébergement	18.154	58,6	66
Institutions de crédit	10.129	29,2	92
Services aux entreprises	15.455	34,2	72
Hygiène publique, nettoyage	13.256	81,6	84
Enseignement	40.525	52,7	73
Santé et services vétérinaires	32.660	43,4	92
Autres serv. soc à la collectiv.	31.741	46,1	82

(a): pourcentage d'emplois féminins à temps partiel dans le total de l'emploi féminin du sous-secteur.
(b): pourcentage de femmes dans le total de l'emploi du sous-secteur.

Source: INAMI et Holderbeke, op. cit.

travailleuses à temps partiel recensées par l'INAMI dans les services, montre que l'emploi à temps partiel est principalement présent dans des secteurs où l'emploi féminin domine et où le temps partiel est banalisé.

En outre, ce tableau donne une liste des branches d'activité dans lesquelles, en vertu de notre hypothèse, l'écart entre les déclarations et les enregistrements devrait être grand. Ceci reste bien évidemment à vérifier.

provenant de l'INAMI et celles que fournit l'INS pourrait traduire la modification d'une série de normes qui caractérisent l'emploi des femmes et surtout la banalisation de l'emploi à temps partiel. Pour certaines salariées à temps partiel, déclarer travailler à temps complet serait ainsi une manière d'affirmer qu'elles sont des travailleurs à part entière.

Pierre Desmarez

Institut de sociologie de l'ULB.

NOTES & ÉTUDES

Martinez et Vanheerswyngiels mettent ces différences en relation avec les définitions et les modes de collecte utilisés par les deux institutions concernées. La statistique INAMI a une origine administrative; elle porte sur un trimestre et élimine une grande partie des doubles comptages: en général, une personne occupant plusieurs emplois ne sera comptabilisée qu'une seule fois. Ceci ne vaut pourtant que si ces emplois sont de même type: la personne qui, par exemple, occupe un emploi à temps plein et un emploi à temps partiel apparaîtra deux fois. On aboutit donc à une certaine surestimation des effectifs, dont nous ne connaissons malheureusement pas l'ampleur. Les informations rassemblées par l'INS à l'occasion des enquêtes sur les forces de travail proviennent des déclarations des «personnes de référence», qui sont amenées à répondre à une question posée en deux temps. La première concerne la situation au regard de l'emploi au cours d'une semaine déterminée; elle est posée d'abord. La question sur le temps partiel ne s'adresse ensuite qu'à ceux des répondants qui ont choisi la réponse «a un emploi, exerce une activité» à la question précédente³.

En ce qui concerne le temps partiel, les écarts entre les données émanant de ces deux sources peuvent être dus à l'existence de personnes qui, tout en ayant le statut de travailleur à temps partiel, prestent effectivement un temps plein, soit en occupant plusieurs emplois à temps partiel, soit en prestant des heures supplémentaires. De telles situations ne sont toutefois probablement pas suffisamment nombreuses pour expliquer l'ampleur des écarts. C'est la raison pour laquelle il nous paraît nécessaire de formuler une autre hypothèse à ce propos.

Les questions posées dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail font bien sûr appel à l'idée que la personne de référence se fait du travail, et, plus précisément, du travail à temps partiel. Or, de telles idées peuvent ne pas correspondre aux définitions que les concepteurs de l'enquête utilisent et donc être à l'origine d'erreurs de mesure. Il s'agit évidemment là d'un problème commun à toutes les enquêtes qui font appel à des déclarations. S'il est toujours sérieux, il débouche sur de graves difficultés quand certains groupes sont susceptibles d'être systématiquement «mal

classés» au regard des définitions retenues. Tel nous paraît par exemple être le cas des femmes occupées à temps partiel, qui nous occuperont tout spécialement.

Les difficultés qui viennent d'être évoquées ne sont pas neuves; elles ont, dans le domaine qui nous occupe, déjà fait l'objet de réflexions - et de recherches - qui, si elles ont près de cinquante ans d'âge, nous paraissent néanmoins pouvoir encore enrichir le débat aujourd'hui, même si d'autres travaux ont depuis porté sur des questions similaires.

Résumons la teneur des études pionnières. Deux membres du Bureau of Census américain, Gertrude Bancroft et Emmett H. Welch, constatent, au début des années 1940, que le recensement de la population de 1940 et les enquêtes mensuelles sur les forces de travail réalisées à la même époque (et qui sont les ancêtres de nos enquêtes européennes) sous-estiment l'emploi⁴.

Approfondissant la question, ils se rendent compte que cette sous-estimation concerne environ 900.000 hommes et 1.600.000 femmes. Presque tous les hommes en question ont moins de 20 ans et sont, pour la plupart, étudiants. Les femmes proviennent de tous les groupes d'âge actif et sont presque exclusivement «femmes au foyer» (housewives). Près de la moitié de ces travailleurs «cachés» prestent plus de 35 heures par semaine.

Ces différences ont été mises en évidence grâce à une modification du questionnaire utilisé. Au lieu de se contenter d'une question demandant si la personne était au travail pendant la semaine de référence, on a recouru à deux questions. La première portait sur l'activité principale du répondant au cours de la semaine de référence et la deuxième, qui ne s'adressait qu'à ceux qui avaient déclaré autre chose que du travail à la première question, leur demandait si, en plus de leur activité principale, ils avaient travaillé pendant cette semaine. C'est à ce moment, écrivent les auteurs, que «the part-time work of the housewife or student is naturally reported».

Bancroft et Welch constatent en outre que: «The extent of under-reporting is much greater

in those age and sex groups in which a smaller proportion are usually employed». En d'autres termes, c'est la manière dont le répondant définit une activité comme principale ou comme secondaire qui explique les erreurs de mesure. Et ces définitions dépendent bien sûr des normes des groupes auxquels il appartient.

Comme les chercheurs américains des années 1940, nous avons, dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail, affaire à des déclarations. Certes, les termes ont changé; l'emploi salarié des femmes est par exemple aujourd'hui plus fréquent. La proximité des chiffres d'emploi féminin total obtenus aux deux sources comparées ici⁵ montre d'ailleurs qu'il n'est probablement plus aussi nécessaire que naguère de recourir à un procédé d'interrogation permettant d'atténuer des sous-estimations dans ce domaine.

L'expérience des années 1940 n'en reste pas moins intéressante et peut nous inspirer l'hypothèse suivante concernant l'évaluation du nombre de travailleuses à temps partiel: les femmes qui travaillent dans des entreprises où l'emploi à temps partiel est répandu auront tendance à considérer ce statut comme la forme d'emploi «normale» et à le déclarer comme un emploi à temps plein. Un nombre élevé d'heures (éventuellement supplémentaires) prestées peut évidemment renforcer cette tendance, tout comme le degré de féminisation des entreprises, en réduisant la possibilité d'opérer une nette distinction entre «hommes à temps plein» et «femmes à temps partiel». Dans de telles circonstances, un flou considérable entourera souvent la durée du temps plein⁶. Cette hypothèse est de nature à expliquer le décalage symétrique mis en évidence ci-dessus.

L'influence de la norme sur les déclarations peut d'ailleurs aussi éclairer l'écart qui est observé chez les hommes. La relative stabilité des déclarations indiquant un travail à temps partiel, alors que les enregistrements font apparaître une nette augmentation, serait due au caractère toujours marginal de ce type d'emploi pour les hommes. En outre, pour le travail

⁵ Tout comme d'ailleurs la similitude entre les taux d'activité féminins recensés par l'enquête sur les forces de travail et ceux que calcule le Ministère de l'Emploi et du Travail.

⁶ Et plus encore quand la personne de référence n'est pas la personne concernée; nous n'avons malheureusement pas d'information sur les caractéristiques des personnes de référence de l'enquête sur les forces de travail.

³ INS, Enquête sur les forces de travail, bulletin individuel, 1990.

⁴ G. Bancroft, E.H. Welch, «Recent Experience with Problems of Labor Force Measurement», *Journal of the American Statistical Association*, vol. 41, 1946, pp. 303-312.

NOTES & ÉTUDES

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL : UNE HYPOTHÈSE SUR L'ORIGINE DES ÉCARTS ENTRE LES SOURCES

L'article de Martinez et Vanheerswynghels¹ sur la comparaison des données concernant le travail à temps partiel fournies par l'INAMI et par l'INS, dans le cadre des enquêtes sur les forces de travail, nous a remis en mémoire les termes d'une discussion déjà ancienne, et qui nous paraissent être de nature à éclairer et à prolonger certains des résultats de l'étude de ces deux chercheurs. Dans la mesure où ce sont leurs constatations sur les distortions considérables entre les deux sources qui servent de point de départ à notre réflexion, nous commençons par les rappeler, tout en nous limitant ici à l'emploi salarié et à la période pour laquelle les deux institutions nous présentent des données: 1983-1988.

La comparaison des colonnes des tableaux 1 et 2 qui concernent le temps partiel, qui est présentée dans le tableau 3, permet de constater que, pour toutes les années considérées, l'INAMI recense plus de travailleurs à temps partiel que l'INS, l'écart entre les sources se creusant progressivement. A ces premiers écarts s'en ajoutent d'autres, généralement symétriques aux premiers, pour l'emploi à temps plein. En effet, l'INAMI recense moins de travailleurs à temps plein que l'INS. Ici aussi, les écarts se sont creusés, mais dans une moindre mesure. Comme les décalages vont dans des directions opposées, en ce qui concerne l'emploi total, l'écart entre les deux sources est relativement réduit, du moins si on le compare à ceux qui viennent d'être évoqués. S'impose enfin une constatation supplémentaire qui ne manque pas d'intérêt: le total de l'emploi salarié féminin reste, chaque année, remarquablement proche d'une source à l'autre, au fil des ans: l'écart atteint un maximum de 27.000 en 1988 et est de 3.000 seulement en 1986 et en 1987.

¹ E. Martinez, A. Vanheerswynghels, «Estimation du travail à temps partiel: entre l'INAMI et l'INS?», *Lettre d'information* du point d'appui travail emploi formation, 1er trimestre 1991, pp. 4-7.

² Comme le signalent les auteurs, en 1988, la définition de l'INAMI est modifiée, dans un sens qui provoque une hausse des effectifs. Cette modification, comme ils le précisent, ne rend toutefois pas compte de toute la hausse observée par rapport à l'année précédente.

TABEAU 1. - INAMI - EMPLOI SALARIÉ À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PLEIN

	Effectifs à temps partiel (en milliers)			Effectifs à temps plein (en milliers)			Taux de temps partiel		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
1983	55	201	256	1656	753	2409	3%	21%	10%
1984	62	236	298	1633	734	2367	4%	24%	11%
1985	70	268	338	1623	723	2346	4%	27%	13%
1986	77	300	377	1604	708	2312	5%	30%	14%
1987	82	332	414	1603	699	2302	5%	32%	15%
1988	101	384	485	1604	703	2307	6%	35%	17%

Source: Martinez et Vanheerswynghels, op. cit.2

TABEAU 2. - INS - EMPLOI SALARIÉ À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PLEIN

	Effectifs à temps partiel (en milliers)			Effectifs à temps plein (en milliers)			Taux de temps partiel		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
1983	35	195	230	1807	751	2558	2%	21%	8%
1984	24	210	234	1798	736	2534	1%	22%	8%
1985	33	227	260	1798	751	2549	2%	23%	9%
1986	38	255	293	1800	756	2556	2%	25%	10%
1987	38	274	312	1770	754	2524	2%	27%	11%
1988	38	277	315	1759	783	2542	2%	26%	11%

Source: OSCE INS Enquêtes sur les forces de travail.

**TABEAU 3. - EMPLOI SALARIÉ À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PLEIN
DIFFÉRENCES ENTRE LES SOURCES (INAMI - INS) (EN MILLIERS)**

	Effectifs à temps partiel			Effectifs à temps plein			Effectifs totaux		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
1983	20	6	26	-151	2	-149	-131	8	-123
1984	38	26	64	-165	-2	-167	-127	24	-103
1985	37	41	78	-175	-28	-203	-138	13	-125
1986	39	45	84	-196	-48	-244	-157	-3	-160
1987	44	58	102	-167	-55	-222	-123	3	-120
1988	63	107	170	-155	-80	-235	-92	27	-65

Source: INAMI et INS.